

des renseignements destinés non seulement aux gouvernements provinciaux mais aussi au grand public. Puis-je vous demander s'il y a jamais eu de pareille conférence, ou si celle-ci en sera la première?

L'hon. M. HAMILTON: Oui, dans mon exposé je suis remonté aux premières années du siècle, et j'ai parlé des événements qui ont abouti à l'établissement d'une commission nationale de conservation des ressources au Canada. Elle n'était malheureusement qu'un effort isolé: fondée en 1907, on l'a laissée tomber en 1921. Comme je vous l'ai déjà dit, les ministères de l'Agriculture et des Pêcheries, aussi bien que le personnel des autres organismes dont les fonctions touchent à ce domaine, ont fait d'excellent travail; mais ce qui manque surtout, c'est un groupe qui peut se consacrer uniquement à la conservation de l'ensemble des ressources naturelles. Nous essayons actuellement de reprendre le travail qui, commencé en 1907, a été interrompu en 1921. Le besoin en est maintenant plus pressant que jamais; on comprend mieux aujourd'hui qu'il y a 60 ans jusqu'à quel point une mauvaise gestion peut dilapider les ressources naturelles d'un pays. J'ai déjà rendu hommage au Président Roosevelt des États-Unis et à d'autres hommes qui, les premiers, ont donné un essor aux projets de conservation. Il n'y a aucune ambiguïté, il me semble, quant aux buts que nous nous proposons: nous voulons consulter les spécialistes de chaque domaine pour nous faire une idée de la mesure dans laquelle leurs avis correspondent, et nous voulons ensuite essayer d'en dégager certains principes fondamentaux que de simples particuliers et que chaque branche de l'administration gouvernementale pourront suivre. Guidés par ces principes, les gouvernements provinciaux pourront mieux juger des mesures nécessaires et leur imprimer l'essor voulu. J'insiste sur une chose: la conservation des ressources ne réussira pas si le public ne comprend pas nos buts et ne nous prête pas son appui.

Le sénateur WALL: D'accord. Puis-je prendre un instant la parole? En répondant au sénateur Higgins, vous vous portiez (et nous aussi) au delà de l'état actuel des choses, dont vous parlez maintenant. Je crois que l'on comprend très bien aujourd'hui que les gens qui s'occupent d'industrie forestière doivent obéir à certains principes fondamentaux en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles. Il en va de même pour l'industrie de la pêche, pour celle de l'énergie hydro-électrique. On connaît ces principes: il faudra peut-être les moderniser un peu, les préciser davantage, y insister du point de vue stratégique et d'après les changements qui ont marqué l'économie nationale du Canada; mais il me semble que ce qu'il faut surtout c'est une surveillance publique accrue «si je puis m'exprimer ainsi» sur l'exploitation privée des propriétés. Voilà le point essentiel où doivent aboutir les principes fondamentaux de conservation en tant qu'ils soient d'intérêt public; et vous l'avez fait voir lorsque vous avez dit qu'en Ontario il y a des autorités fluviales, ou plutôt ce que vous appelez des autorités ayant charge de bassins fluviaux . . .

L'hon. M. HAMILTON: On les appelle des régions de conservation; leur base d'opérations est presque toujours un bassin fluvial.

Le sénateur WALL: Ce qui est vrai aussi pour la région des Rocheuses orientales. C'est-à-dire que si nous envisageons l'avenir, nous nous trouvons devant le problème dont vous nous avez parlé lorsque vous avez dit que «cette commission de conservation accomplissait un bon travail dans l'intérêt public de cette région», etc. Je crois ce phénomène inévitable lorsqu'il est question de ressources naturelles qui, quel que soit le principe qui en dirige l'exploitation, doivent dominer l'économie nationale. Je vous dis tout cela à titre de simple observation; je ne prétends pas qu'elle mérite une réponse.

L'hon. M. HAMILTON: Je crois que je puis vous approuver. J'étais sur le point de préciser une autre déclaration: on voit très bien d'après les comptes rendus officiels